



Joëlle MUSTER

Sophie STEINER

Sandrine THALMANN

**MISE EN PLACE D'UN SECTEUR DE
MUSIQUE IMPRIMÉE À LA
MÉDIATHÈQUE VALAIS :
FONDS DU CONSERVATOIRE CANTONAL VALAISAN**

Travail de diplôme présenté à la
Filière Information et Documentation
Haute Ecole de Gestion de Genève

Genève 2002

« La musique a 7 lettres, l'écriture a 25 notes »

Joseph Joubert (1754-1824)

RESUME

Ce travail relate la mise en place d'un secteur de partitions musicales pour le libre-accès de la Médiathèque Valais (MV). Il est l'aboutissement d'un projet développé conjointement par le Conservatoire cantonal du Valais et la Médiathèque Valais afin de mettre à disposition un fonds de partitions de musique classique appartenant au Conservatoire.

Le mémoire décrit les différents choix et opérations, tant au niveau du traitement intellectuel que de la gestion de la collection, qui ont permis de mettre un millier de partitions en libre-accès.

Un accent particulier a été mis sur la genèse de ce projet ainsi que sur l'excellente collaboration entre les deux institutions mandatrices. Un chapitre est aussi consacré au suivi de ce fonds qui, à terme, devra être représentatif des courants et genres musicaux intéressant aussi bien les professeurs et élèves du Conservatoire que le public plus large de la Médiathèque.

Mots-clés : Musique classique – Musique imprimée – Bibliothèque musicale - Partitions.

Ce travail a été mandaté conjointement
par la Médiathèque Valais et le Conservatoire cantonal du Valais
et supervisé par Madame Hélène Madinier.

Les propos émis dans ce travail n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons tout d'abord remercier Monsieur Jacques CORDONIER, directeur de la Médiathèque Valais et Monsieur Pierre-Alain BIDAUD, directeur du Conservatoire cantonal de musique, de danse et d'expression théâtrale, sans l'enthousiasme desquels ce travail n'aurait pas vu le jour.

Un merci tout particulier à Monsieur Alain CORDONIER, responsable et coordinateur du projet au sein de la Médiathèque Valais, pour sa disponibilité, ses encouragements et ses bons conseils.

Merci à Monsieur Paul-Alain ANDENMATTEN, responsable du catalogage à la MV, pour sa patience et ses corrections lors de la phase de catalogage.

Merci à Messieurs Vincent LUISIER et Frédéric SARBACH, responsables du libre-accès à la MV, pour leur accueil et leurs conseils.

Merci à Messieurs Raoul MEYER et Olivier MORA qui se sont chargés avec beaucoup de courage de l'équipement de nos partitions.

Merci à Madame Liliane ROH pour sa disponibilité et sa précieuse collaboration.

Merci à Madame Hélène MADINIER, personne-ressource au sein de l'école pour sa disponibilité et ses encouragements.

Merci à Monsieur Pierre-André STEINER pour la relecture et les corrections de ce mémoire.

Merci encore à tous les BIBLIOTHECAIRES qui, en nous accueillant et en répondant à nos questions, nous ont aidées à réaliser ce travail.

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
2. LA GESTION DE PROJET	2
2.1. Les étapes du projet	3
3. L'ENVIRONNEMENT	5
3.1. L'environnement	5
• La Médiathèque Valais	5
• Le Conservatoire cantonal de musique, de danse et d'expression théâtrale	6
3.2. L'origine du projet	7
3.3. Le cadre de réalisation	8
3.4. Le fonds	8
4. LA MUSIQUE IMPRIMEE ET LA LITTERATURE PROFESSIONNELLE	10
5. LE PRET DE MUSIQUE IMPRIMEE EN SUISSE ROMANDE	13
6. L'EDITION MUSICALE	15
6.1. Les diffuseurs	17
7. LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DU FONDS	18
7.1. La sélection	18
7.2. Le catalogage	19
7.3. La classification	22
• Les Principes de Classement des Documents Musicaux (PCDM)	22
• Et l'indexation ?	23
• De l'usage de la classification	25

8. LA MISE EN LIBRE-ACCES	27
8.1. L'équipement	27
• Les fourres	28
• La feuille de contenu	28
• Les partitions reliées	29
8.2. Le mobilier	29
8.3. La signalétique	30
• Les séparateurs	30
• Les panneaux de secteur	31
9. LA PROMOTION	32
10. ET APRES...	34
10.1. Les futures acquisitions	35
10.2. L'avenir du fonds en libre-accès	36
11. CONCLUSION	37
12. BIBLIOGRAPHIE	39
13. LISTE DES ABREVIATIONS	46
14. GLOSSAIRE	47
15. ANNEXES	50

1. INTRODUCTION

Dans le but d'offrir une collection de musique imprimée, la Médiathèque Valais nous a soumis le mandat suivant (*Annexe 1*) : mettre en place et créer des outils de gestion pour une bibliothèque de partitions musicales à partir du fonds de musique classique du Conservatoire, dans l'optique d'un élargissement de ce fonds à tous les genres musicaux. Pour le Conservatoire, il s'agissait de donner un nouveau souffle à cette collection sous-exploitée ainsi que de se doter d'un outil de travail performant en vue de l'intégration du Conservatoire dans le réseau des HES. Le fonds du Conservatoire qui constitue la matière première de notre travail compte environ 10'000 partitions essentiellement classiques.

Afin de remplir au mieux le mandat qui nous a été confié, nous avons dégagé quatre objectifs généraux :

- Réaliser le traitement documentaire d'un millier de partitions
- Résoudre les problèmes matériels inhérents à la mise à disposition du fonds
- Promouvoir ce nouveau secteur
- Elaborer une politique de développement.

A partir de ces quatre orientations, nous avons défini une liste d'objectifs spécifiques (*Annexe 2*). Ceux-ci nous ont permis de délimiter un cadre de travail précis et d'orienter notre approche face à cette problématique.

La réalisation théorique et pratique du projet nous a occupées de février à novembre 2002, dont deux mois à plein temps (de mi-septembre à mi-novembre 2002).

2. LA GESTION DE PROJET

Le projet de mise en place d'une bibliothèque musicale s'est échelonné sur dix mois, au cours desquels nous avons travaillé en gardant un contact régulier avec le comité de pilotage¹ (COPIL) spécifiquement mis en place pour superviser notre projet à Sion.

Le comité de pilotage de la MV est composé de :

- M. Alain Cordonier : responsable et coordinateur du projet
- M. Jacques Cordonier : directeur de la Médiathèque Valais
- M. Pierre-Alain Bidaud : directeur et représentant du Conservatoire
- M. Vincent Luisier : responsable du libre-accès de Pratifori
- M. Paul-Alain Andenmatten : responsable du catalogage

Dans le cadre de la HEG, nous avons bénéficié du soutien d'une personne-ressource membre du corps enseignant :

- Mme Hélène Madinier

¹ Voir le point Cadre de réalisation (p. 8)

2.1 LES ETAPES DU PROJET

La gestion du projet de mise en place d'un secteur de musique imprimée s'est déroulée en cinq étapes selon un cadre préalablement fixé par la HEG Département I+D.

Etape 1 : Cahier des charges

Février – 7 mars 2002

Nous avons eu une première prise de contact avec le mandant afin de reformuler les termes du mandat et de dégager les objectifs généraux du travail. Parallèlement à cela, nous avons élaboré une stratégie de travail et dégagé un calendrier des dates importantes du projet.

Etape 2 : Collecte d'informations

7 mars – 2 mai 2002

Ces deux mois ont été consacrés à la collecte d'informations destinées à apporter un éclairage nouveau, nécessaire à une bonne appréhension de la problématique de notre travail. Pour ce faire, nous avons visité des institutions proposant de la musique imprimée, dépouillé nombre de périodiques bibliothéconomiques ou plus spécifiquement musicaux, lu des ouvrages sur la gestion des collections de musique imprimée en bibliothèques et fait appel aux ressources d'Internet.

Etape 3 : Méthode

8 mai – 30 mai 2002

Nous avons ici dégagé les objectifs spécifiques découlant du travail de l'étape 1. Cette étape était également dévolue à l'échantillonnage, mais par manque de temps et de connaissances en musique classique, il a été réalisé par M. Alain Cordonier sur la base de critères établis au préalable par nos soins. Nous avons également précisé le calendrier établi à l'étape 1.

Etape 4 : Projet exploratoire

13 juin – 10 juillet 2002

Décisive pour la suite de notre travail, cette dernière étape de mise en place du projet était prévue pour valider, tester et réajuster si besoin les choix opérés lors des trois étapes précédentes. A la fin de cette quatrième étape tout était prêt et validé pour la réalisation pratique qui débutait à mi-septembre.

Etape 5 : Phase de réalisation et rédaction mémoire

16 septembre – 8 novembre 2002

Les deux derniers mois ont été dévolus à la réalisation concrète du travail, à raison de trois jours par semaine consacrés au traitement intellectuel des partitions et deux jours pour la rédaction du mémoire et pour les différentes autres tâches nécessaires pour atteindre nos objectifs. Au terme de cette cinquième étape, les objectifs sont atteints et le mémoire rédigé. Pour ce faire, le travail effectué lors des quatre étapes précédentes nous a été d'une grande utilité.

3. L'ENVIRONNEMENT

3.1. LES INSTITUTIONS

LA MEDIATHEQUE VALAIS

Créée au milieu du 19^{ème} siècle, la bibliothèque cantonale du Valais a son siège à Sion. Elle dispose de deux offices décentralisés qui remplissent la fonction de bibliothèques publiques, l'un à Saint-Maurice, l'autre à Brigue et d'un centre spécialisé en matière de documents audiovisuels à Martigny. Désormais nommée Médiathèque Valais, elle a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le patrimoine imprimé et audiovisuel valaisan (Vallesiana). Parallèlement, elle offre les services d'une bibliothèque publique d'étude et d'information, contribue à la vie culturelle du canton et coordonne le réseau des bibliothèques, centres de documentation et fonds iconographiques relevant de l'Etat du Valais (*Annexe 3*).

En 2000, afin de mieux répondre aux attentes des usagers et de toucher un plus large public, la MV se dote d'un espace en libre-accès dans les locaux de l'ancien arsenal de Pratifori. C'est à cet endroit que le fonds de musique imprimée sera mis à disposition du public.

Pour la Médiathèque Valais, proposer de la musique imprimée se situe dans la logique de son plan de développement des collections. La mise à disposition du fonds du Conservatoire participe également de la volonté d'offrir un secteur musical « multi-supports », c'est-à-dire qui propose des ressources documentaires, des disques² et à partir de novembre 2002, de la musique imprimée.

² ROGNON, Marion, SCHUTTEL, Melina. *Création du secteur discothèque de la Bibliothèque cantonale du Valais : dans le cadre des nouveaux espaces publics de Pratifori Sion : travail présenté à l'Ecole d'Information Documentaire pour l'obtention du diplôme*, Genève, EID, 2000

A notre connaissance, la Médiathèque Valais est la seule institution du canton à proposer un tel service.

Il faut préciser que les partitions provenant du Conservatoire ne seront pas les premiers documents du genre à être traités par la MV, car elle possède déjà des partitions qui présentent une valeur patrimoniale et qui sont conservées dans le cadre des collections de Vallesiana.

LE CONSERVATOIRE CANTONAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'EXPRESSION THEATRALE

Le Conservatoire cantonal, dont le siège se situe à Sion, a été fondé en 1949. Dès les années 1970, une dizaine de sections décentralisées dans les différentes régions valaisannes sont créées. En mettant sur pied ces structures, le Conservatoire répond à sa mission, à savoir enseigner tous les instruments de musique, le solfège, la danse et le théâtre dans toutes les régions du Valais. Il propose un enseignement non professionnel, pré-professionnel et professionnel, adapté à tous les niveaux.

Actuellement, le Conservatoire cantonal est en pleine mutation. En effet, le Valais vient de se doter d'une Haute Ecole de Musique (HEM/VS), nommée « Conservatoire supérieur et Académie Tibor Varga » qui comprend le Conservatoire cantonal et l'Ecole supérieure de Musique (*Annexe 4*). Ses différentes filières dispensent des diplômes d'enseignement, d'interprétation et de direction. Un label HES offrirait une véritable reconnaissance des diplômes, aussi bien au niveau national qu'international. Ceci serait un atout non négligeable car les diplômes d'enseignement professionnel ne sont jusqu'à présent reconnus qu'au niveau du canton du Valais. Pour le Conservatoire, il s'agit également d'une bonne opportunité qui contribuerait à lutter contre le départ des élèves musiciens valaisans vers d'autres cantons.

En outre, jusqu'à ce que ce mandat nous soit confié, le Conservatoire cantonal n'avait jamais possédé de service de documentation : les quelques ouvrages de

référence, les mémoires d'élèves et les partitions étaient conservés dans un petit local et laissés au bon soin du secrétariat. Dans le cadre de l'intégration au réseau des HES, le Conservatoire devrait maintenant offrir à ses usagers une bibliothèque gérée professionnellement.

3.2. L'ORIGINE DU PROJET

Desservant les intérêts de la Médiathèque Valais et du Conservatoire, ce projet a pour but à la fois de mettre en valeur un fonds sous-utilisé par le Conservatoire et d'élargir l'offre de la MV. Il découle d'une volonté commune et simultanée des directions de ces deux institutions.

Le Conservatoire cantonal possède une collection d'environ 10'000 partitions de musique classique qui, faute de moyens pour la mettre en valeur, était sous-utilisée, difficilement gérable et conservée dans de mauvaises conditions. Sensible à ce problème, le directeur du Conservatoire prend contact à l'été 2001 avec le directeur de la MV et lui explique sa volonté de mettre en valeur cette collection de partitions et de la rendre disponible au grand public. A cette même époque, le projet de passage du Conservatoire au statut HES se précise. Pour obtenir cette certification, il est nécessaire de satisfaire à un certain nombre d'exigences imposées par la Confédération, dont celle de mettre à disposition des ressources documentaires gérées professionnellement.

L'idée de créer un secteur de musique imprimée est née environ au même moment à la MV. Ce projet entre dans le cadre de sa politique de développement et s'inscrit dans le prolongement du secteur discothèque mis sur pied en 2000. A long terme, la MV souhaite offrir une collection diversifiée de musique imprimée qui ne se limiterait pas à la musique classique.

Le but poursuivi par ces deux institutions est donc de mettre en place un secteur de musique imprimée en libre-accès et ceci en étroite relation avec les secteurs

« discothèque » et « documentaire ». Ainsi l'utilisateur pourra écouter, se documenter et avoir le matériel pour jouer à portée de main.

3.3. LE CADRE DE REALISATION

Il est important d'insister sur la double responsabilité du Conservatoire et de la MV dans le suivi de ce projet. En effet, aucune de ces deux institutions n'est prioritaire sur l'autre. Afin de respecter les intérêts de chacune, d'assurer une bonne coordination et de donner une légitimité à notre travail, un comité de pilotage a été créé. Il est composé des directeurs des deux institutions ainsi que des responsables du catalogage et du libre-accès au sein de la Médiathèque Valais. Monsieur Alain Cordonier, directeur adjoint de la MV, a été désigné comme personne de référence pour nous suivre tout au long de notre travail.

Afin de mener à bien ce projet, la MV a supervisé notre travail tant au niveau organisationnel que bibliothéconomique. Toutefois, le Conservatoire reste entièrement propriétaire de son fonds, même si ce dernier est mis à disposition dans les locaux de la MV dont l'infrastructure offre des conditions optimales tant sur le plan de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur, que de l'accessibilité. De plus, selon le désir du directeur du Conservatoire, la collection est entourée de littérature et de disques, formant ainsi un ensemble documentaire cohérent.

3.4. LE FONDS

Le fonds sur lequel nous avons travaillé appartient au Conservatoire et compte environ 10'000 partitions (*Annexe 5*). Accumulation de dons successifs de collections personnelles ayant appartenu à des professeurs ou à des privés, ce fonds n'a pas été constitué de façon systématique et réfléchi. De plus, aucune gestion globale n'a été élaborée. Une collaboratrice du Conservatoire a tout de

même établi un classement « maison » par instrumentation. Cependant, par manque de temps et de formation bibliothéconomique, cet outil n'a guère facilité la recherche ou la consultation de partitions.

D'autre part, les conditions de conservation n'étaient pas adaptées au support de la musique imprimée. En effet, les partitions étaient conservées dans une petite pièce dans laquelle se trouvait également un clavecin. Or, cet instrument nécessitait un taux d'humidité nettement trop élevé pour les partitions. Pire encore, celles-ci étaient stockées sur des étagères à la façon des monographies, sans mesures de maintien, de sorte qu'elles s'affaissaient, s'écornaient et se déchiraient (*Annexe 6*). Ces conditions défavorables ont donc contribué à accélérer le vieillissement de partitions déjà anciennes pour la majeure partie. Ainsi, le seul aspect visuel qu'offrait la collection – vieillotte et décatie – n'incitait certainement pas les élèves et les professeurs à la consulter. En effet, les conditions de consultation, l'âge du fonds, la mauvaise conservation et l'absence d'outils adaptés desservaient la collection de partitions auprès des membres du Conservatoire, à tel point qu'il était difficile d'estimer objectivement quelle pouvait être la qualité de son contenu.

L'opération de sélection des partitions³ nous a finalement permis de dresser un portrait plus précis des points forts et des lacunes de la collection. Ainsi, du point de vue intellectuel, ce fonds nous a un peu déçues, du moins dans la perspective de sa mise en libre-accès ; la principale lacune demeure, du point de vue de la MV et de son public, l'absence de partitions autres que de musique classique. Il contient également de nombreuses œuvres de compositeurs peu connus ou peu pratiqués. En outre, le contenu du fonds est relativement restreint, car principalement axé autour des cordes et du piano. Les cuivres, bois et méthodes sont quant à eux peu représentés. Il s'avère néanmoins intéressant principalement par rapport à l'histoire de l'édition musicale et à sa valeur patrimoniale.

³ Voir le point Sélection (p. 18).

4. LA MUSIQUE IMPRIMEE DANS LES BIBLIOTHEQUES ET LA LITTERATURE PROFESSIONNELLE

Lors de la phase de réflexion qui a précédé la réalisation de ce projet, nous avons eu recours à la littérature professionnelle afin de nous faire une idée de la place qu'occupe la musique imprimée dans les bibliothèques, ainsi que des particularités que nécessite sa gestion.

Le constat principal qui est ressorti de nos lectures a conforté notre impression : même si la situation est en train de changer, rares sont encore les bibliothèques de lecture publique qui proposent de la musique imprimée à leurs usagers. Cette absence des partitions en bibliothèque est due à une corrélation de différents facteurs qu'il nous semble important de mentionner.

Tout d'abord, on a longtemps considéré que le prêt de musique imprimée était l'affaire des bibliothèques de conservatoire. Or, ces dernières sont la plupart du temps réservées à l'usage exclusif de leurs professeurs et de leurs élèves et ne sont donc pas accessibles à un large public. De plus, le stéréotype visant à considérer l'usage de la musique imprimée comme une occupation réservée à une élite cultivée n'a de loin pas facilité l'apparition des partitions dans les bibliothèques. Les faits sont donc là : en France, moins de 10% des bibliothèques municipales proposent de la musique imprimée ; en Suisse, la situation n'est guère meilleure.

Les professionnels des bibliothèques portent également une part de responsabilité dans cette situation. Tout d'abord, l'offre en formation de bibliothécaire musical (musique imprimée) est pour ainsi dire absente des cursus de formation bibliothéconomiques. Il en résulte pour le professionnel une méconnaissance du

traitement de ce support particulier ; de ce fait découle un réel manque d'enthousiasme pour intégrer spontanément les partitions au sein des collections des bibliothèques de lecture publique. Une raison supplémentaire à cette absence serait également à chercher du côté des discothèques. En effet, qui parle de « musique en bibliothèque » comprend souvent uniquement la gestion d'une collection de phonogrammes. Les disques et autres supports audio ont donc totalement évincé à leur profit les partitions au sein des secteurs musicaux de lecture publique.

Voilà donc les principaux facteurs qui font que les partitions sont trop souvent absentes des bibliothèques. Comme mentionné plus haut, cette situation est fort heureusement en train de changer et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, la demande du public devient si forte qu'il est impossible de l'ignorer et ensuite les bibliothèques ont la volonté toujours croissante d'atteindre un public de non-usagers et d'élargir leur offre.

Afin d'intégrer au mieux les partitions dans les collections des bibliothèques, deux axes de réflexion se dégagent de la littérature professionnelle.

Une première direction consiste à mettre sur pied au sein des bibliothèques un concept musical « multi-supports » dans lequel se côtoient des enregistrements sonores, des ressources documentaires et de la musique imprimée. L'utilisateur trouve donc au sein de cette section musicale du matériel pour l'écoute, pour la documentation et pour l'exécution.

La deuxième direction, quant à elle, axe le développement des collections de musique imprimée en libre-accès sur une étroite collaboration entre bibliothèques publiques et bibliothèques de conservatoires. Ces deux types d'institutions ne sont pas à considérer comme antinomiques ou alternatives, mais plutôt comme nécessaires et devant coopérer. Cette collaboration permet ainsi d'éviter un double travail et d'accroître considérablement l'offre. De plus, elle s'inscrit dans la continuité des politiques de mise en réseau documentaire.

Loin de prendre des directions opposées, ces deux grands axes de réflexion poursuivent le même but, à savoir satisfaire la demande de l'utilisateur. C'est dans leur combinaison qu'on répondra à ses attentes de manière optimale.

Si nous considérons le mandat qui nous a été confié, nous constatons qu'il fait donc pleinement partie de la tendance actuelle de prise de conscience du cruel manque de ressources de musique imprimée. Mieux encore, la mise en place de ce secteur à la Médiathèque Valais s'inscrit tout à fait dans la logique de développement des bibliothèques musicales en tant qu'entités « multi-supports » et en tant qu'objets d'étroite collaboration avec les conservatoires.

5. LE PRET DE MUSIQUE IMPRIMEE EN SUISSE ROMANDE

Afin de mieux cerner le contexte particulier dans lequel s'inscrit notre mandat, nous avons souhaité visiter quelques institutions suisses romandes qui prêtent de la musique imprimée (*Annexe 7*).

Sur la base d'un questionnaire-type (*Annexe 7*), nous nous sommes entretenues avec les responsables de deux bibliothèques de conservatoire et de deux bibliothèques publiques. Notre but n'était pas d'établir des statistiques, mais plutôt de dégager des tendances et de nous forger une idée concrète des pratiques en cours. Grâce à la qualité de l'accueil de ces professionnels, nous avons également pu récolter de nombreux conseils fort utiles tout au long de notre travail. Ces visites nous ont aussi permis de constater combien l'offre en musique imprimée est restreinte en Suisse Romande et de comprendre quelles en sont ses caractéristiques.

En premier lieu, nous nous sommes rendues compte que les partitions restent actuellement cantonnées dans les bibliothèques de conservatoire et bibliothèques cantonales. Or, ces deux types d'institutions n'ont pas développé de véritables collaborations entre elles, probablement en raison de la profonde différence entre leurs missions et leurs politiques documentaires respectives.

Les bibliothèques de conservatoire, bien que relativement nombreuses, constituent principalement des outils de travail à l'usage de leurs membres. Pour cette raison, leur offre se limite le plus souvent à la musique classique. Constitués à l'origine de dons de collections privées, certains fonds sont sous-valorisés et peu utilisés par manque de gestion professionnelle. Lors des visites que nous avons effectuées dans les bibliothèques des conservatoires de Genève et de Lausanne, nous avons

également pu constater qu'il n'existe pas de politique d'acquisition formalisée : les achats sont réalisés par un seul responsable qui connaît parfaitement son fonds. Par conséquent, lors d'un changement de personnel, le suivi et la cohérence de la collection ne sont pas assurés. Enfin, ces bibliothèques ne profitent pas au niveau de leur gestion, de l'expérience de réseaux importants tels que le Réseau romand des bibliothèques (RERO).

Quant aux bibliothèques publiques, elles sont encore rares à offrir de la musique imprimée à leurs utilisateurs. En Suisse Romande, les trois grandes institutions à proposer ce service se trouvent à Genève, Lausanne et Fribourg. Certaines bibliothèques possèdent également des partitions, mais elles les acquièrent grâce au dépôt légal ou pour leur valeur patrimoniale. Malgré une demande en augmentation, petites et moyennes bibliothèques restent toutefois en marge de ce développement des collections de musique imprimée. L'une des raisons est à chercher dans le manque de personnel possédant à la fois une formation bibliothéconomique et des connaissances musicales.

Ainsi, globalement, la musique imprimée reste encore largement cantonnée aux grands centres urbains et aux institutions spécialisées ou de taille importante. Nous constatons toutefois une nette tendance à la mise en libre-accès des partitions, à l'image de la bibliothèque musicale de la Ville de Genève ou du mandat que nous réalisons actuellement. Ces projets illustrent peut-être une certaine tendance à la démocratisation de la musique imprimée et une nouvelle façon d'appréhender ce support.

6. L'ÉDITION MUSICALE

S'il est relativement aisé de se procurer des phonogrammes et de la documentation écrite concernant une œuvre ou un compositeur, il n'en va malheureusement pas de même pour se procurer de la musique imprimée.

Ces difficultés proviennent du fait qu'il existe de nombreux types d'éditions d'une même œuvre musicale, que les éditeurs musicaux et leurs diffuseurs sont souvent difficiles à identifier et également que les librairies musicales de qualité se font rares.

Comme il existe différentes éditions d'une même œuvre, on peut par exemple trouver les toccatas de Bach en « Urtext » (original), dans une édition critique ou révisée, en fac-similé, ou encore sous forme de réduction. Le musicien professionnel se tournera vers l'une ou l'autre de ces éditions en fonction de l'usage qu'il veut faire de la partition. Mais pour l'amateur, il devient difficile de se repérer et de savoir quelle partition est la mieux adaptée à ce qu'il recherche.

Les trois grands éditeurs allemands, à savoir Schott, Bärenreiter et Henle ne publient que des éditions « Urtext » qui sont les plus prisées par les musiciens professionnels. Ces partitions offrent une transcription fidèle de l'œuvre originale et, si on y trouve des indications supplémentaires apportées quant au phrasé ou au doigté, elles sont clairement notées comme n'appartenant pas à l'œuvre originale. Même si le musicien professionnel travaille avec des partitions en édition originale (« Urtext »), il peut ressentir certaines imperfections au niveau du rythme ou de l'harmonie. Celles-ci sont des conséquences involontaires dues à l'histoire de ces partitions. Certaines de ces imprécisions peuvent être le résultat d'erreurs de transcription à l'époque où l'on copiait encore à la main. Il faut aussi savoir que l'écriture musicale a passé d'une écriture imprécise, qui laissait une grande marge à l'interprétation, à une écriture beaucoup plus complexe et

détaillée telle que celle que nous trouvons aujourd'hui. Pour passer de l'une à l'autre, de nombreuses personnes, souvent inconnues de nos jours, y ont rajouté leurs précisions et améliorations personnelles, ce qui éloignait à chaque fois un peu plus l'œuvre de la volonté originelle de son auteur.

On trouve chez d'autres éditeurs (comme Peters par exemple) des partitions dans des éditions revues, c'est-à-dire que l'original a été retravaillé par un autre musicien et que ses modifications se trouvent sur l'œuvre originale sans la possibilité pour l'exécutant de les différencier de l'original. Ces partitions sont à éviter dans la mesure du possible.

Il existe aussi les éditions en fac-similé. Elles sont intéressantes du point de vue de l'histoire de la musique, car elles aident à comprendre et à dégager les petites subtilités voulues par le compositeur, mais il est très difficile de jouer d'après un fac-similé. Les musiciens les préféreront avec en regard la transcription plus moderne et donc plus lisible de l'œuvre.

Les réductions constituent un autre type de partitions. En général, on parle de réductions lorsque que l'on réduit une œuvre pour plusieurs instruments (par exemple un concerto) à un seul instrument (violon par exemple) et à son accompagnement au piano uniquement (il s'agit dans ce cas d'une réduction violon-piano). Il existe de nombreuses réductions pour les œuvres chantées, qui ne proposent que la voix et l'accompagnement piano. On les appelle alors réductions chant-piano. De plus, il faut signaler, que ces partitions sont souvent disponibles en format de poche.

On distingue encore un dernier type de partitions qui est très onéreux : il s'agit du matériel d'orchestre. Dans ce cas, on édite tout le matériel nécessaire à l'interprétation d'une œuvre où jouent un grand nombre de musiciens. Ce matériel se loue aux maisons d'éditions plutôt qu'il ne s'achète.

Finalement, il existe différentes versions d'une même œuvre, adaptées aux différents niveaux d'apprentissage et donc le responsable d'une collection de partitions doit en tenir compte s'il veut satisfaire les différents publics.

Il faut encore souligner que par rapport aux autres documents écrits, la musique imprimée présente l'avantage de pouvoir être comprise universellement sans nécessiter de traduction. Cela explique pourquoi l'édition musicale n'est pas présente dans tous les pays.

Un grand nombre d'éditeurs de musique de toute nature, un marché dense et mouvant dominé par les éditeurs allemands et américains, une même œuvre proposée sous de nombreuses formes différentes : il devient alors compréhensible que l'acquéreur de musique imprimée peine à trouver son bonheur. Pourtant la diversité de l'offre du marché des partitions permet de se représenter l'éventail de ce que la bibliothèque pourrait proposer à ses usagers.

6.1. LES DIFFUSEURS

Afin de faire face à la difficulté de trouver de la musique imprimée, il nous semblait important de fournir à la personne qui reprendra la suite du travail, ainsi qu'à la Médiathèque Valais et au Conservatoire, une liste de librairies musicales et d'éditeurs (*Annexe 8*). Cette liste sélective, a été élaborée en fonction de la qualité des librairies, des diverses pratiques dans le domaine des éditeurs, ainsi que de la qualité de l'édition fournie. En effet, le critère d'œuvre originale, bien retranscrite, a été prédominant dans le choix de cette liste. Un autre aspect a été pris en compte : la couverture géographique. Nous avons décidé de privilégier les commerces valaisans et suisses romands. Il faut souligner que la totalité des éditeurs relevés dans la liste sont étrangers, car il n'en existe que peu en Suisse. Nous avons choisi les maisons d'éditions les plus connues, mais aussi celles que nous avons rencontrées le plus souvent lors du catalogage, toujours en gardant à l'esprit le critère de qualité.

7. LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DU FONDS

7.1. LA SELECTION

Avec le déménagement du fonds du Conservatoire à la Médiathèque, l'opération de sélection des partitions destinées au libre-accès a constitué la première étape concrète de notre travail, puisque nous avons pour mandat de nous occuper du fonds appartenant au Conservatoire. Dans cette optique, nous n'avons dès lors pas eu à effectuer d'acquisitions, ni de politique d'acquisition formalisée⁴.

Etant donné l'importance et la difficulté de cette opération et nos faibles compétences en matière de musique classique, la sélection a été effectuée par des musiciens professionnels, à savoir les doyens des différents décanats du Conservatoire. Pour ce faire, nous avons établi, en collaboration avec le COPIL, une liste de critères précis (*Annexe 9*). De cette façon, les différents intervenants évoluaient dans un cadre théorique unique. Ces critères ont permis de sélectionner des partitions en relativement bon état, non précieuses, qui correspondent aux besoins des utilisateurs du Conservatoire et de la bibliothèque, et qui soient représentatives du point de vue des compositeurs et de leurs œuvres. Ils ont aussi contribué à faciliter le catalogage, en limitant les collections incomplètes, les partitions isolées ou trop complexes à traiter.

Des quotas fixant le nombre de partitions à sélectionner ont été définis à l'intention de chaque doyen en fonction de l'importance du domaine musical dont il a la responsabilité. C'est la raison principale qui explique le grand nombre de

⁴ Voir le point Et après... (p. 34)

partitions pour piano étant donné que celui-ci est l'instrument le plus joué au sein du Conservatoire.

L'organisation rigoureuse de cette sélection nous a permis de travailler par la suite sur une collection de quelques mille partitions adaptées à une mise en libre-accès à la Médiathèque Valais. De plus, la collaboration de Monsieur Alain Cordonier, présent lors de l'étape de sélection, a apporté un regard professionnel sur le choix des partitions effectué par les doyens.

Ce tri a également constitué un moment décisif dans la spécification du contenu du fonds du Conservatoire. Nous avons en effet pu nous faire une idée plus précise des forces et faiblesses du fonds⁵ et donc des points sur lesquels il faudra insister en termes d'acquisitions. D'une façon générale, nous en avons conclu que seules environ 2000 partitions sur 10'000 étaient vraiment intéressantes pour le libre-accès.

7.2. LE CATALOGAGE

Lors de la collecte d'informations que nous avons effectuée pendant la deuxième étape de notre projet, nous avons remarqué que le catalogage de la musique imprimée était considéré par les professionnels comme une opération longue et fastidieuse et ceci en raison des spécificités de ce support. De nombreux systèmes informatiques ne sont pas adaptés au catalogage de la musique écrite, si bien que les bibliothécaires sont souvent obligés de placer certains types d'informations nécessaires dans des zones qui n'ont pas été prévues à cet effet.

Il est également très compliqué de créer des autorités (vedettes) et des titres uniformes musicaux. En effet, les titres sont rarement significatifs. Finalement, il n'existe que très peu, voire pas du tout, de standards communs qui favoriseraient l'échange des données.

Pour notre travail, un des objectifs de départ était de réaliser le traitement documentaire, c'est-à-dire le catalogage d'un millier de partitions. Pour ce faire, nous n'avions aucune liberté de choix, si ce n'est celle de décider du niveau de profondeur du catalogage. En effet, étant donné que la MV fait partie du réseau romand, nous avons dû cataloguer nos partitions sur le système VIRTUA selon le format MARC et les règles ISBD(PM) que nous avons légèrement adaptées à nos besoins. Trois institutions possédant un fonds important de musique imprimée pratiquent déjà de même, à savoir : la BCU Lausanne, la BCU Fribourg et la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève. Au travers des entretiens et de nos recherches sur RERO, nous avons pu nous faire une idée de ce que représentait ce travail sur le système VIRTUA avant de commencer nous-mêmes à cataloguer.

Il convient maintenant de soulever les difficultés que présentait notre fonds du point de vue du catalogage. Lors de l'échantillonnage, nous avons remarqué que le fonds présentait de nombreuses collections incomplètes ainsi qu'un grand nombre de partitions nécessitant un traitement réellement complexe (catalogage à niveau, etc...). Nous avons donc décidé de ne pas traiter ces deux types de partitions et avons ajouté à l'intention des doyens des décanats chargés du tri trois nouveaux critères de sélection ayant trait au catalogage, à savoir :

- Exclure les collections incomplètes (avec cependant une pondération en fonction des compositeurs). Si une collection est incomplète mais possède un grand intérêt, ne prendre que le premier numéro de la série.
- Exclure les partitions isolées.
- Eliminer les partitions qui demandent un traitement trop complexe.

Toutefois, ces critères n'ont pas suffi à éliminer toutes les difficultés inhérentes au catalogage.

Etant donné la complexité du catalogage, les difficultés relatives à certaines partitions et le large public auquel nous destinions cette collection, nous avons

⁵ Voir le point Fonds (p. 8)

donc opté pour un catalogage simple, mais de qualité (*Annexe 10*). L'utilisateur doit pouvoir trouver facilement les informations nécessaires sans que l'OPAC ne soit surchargé.

Nous avons également décidé, pour des raisons d'efficacité (atteindre l'objectif des 1000 documents) et par manque d'outils de référence, de ne pas bibliographier pour trouver les informations manquantes. Cette décision s'est révélée satisfaisante, mais a tout de même présenté quelques problèmes au niveau des dates qui étaient absentes dans près de deux tiers des partitions que nous avons traitées. En effet, il faut savoir que la musique imprimée est très rarement datée ; on doit donc souvent avoir recours à des bibliographies pour trouver les dates de parution. Au lieu de faire une estimation qui pouvait facilement se révéler erronée, nous avons préféré faire figurer la mention « [s.d.] » (sans date) dans notre catalogage.

Comme il a été dit auparavant, le traitement de la musique imprimée est absent de nos cursus de formation ; nous n'avons donc aucune idée de la manière de traiter les spécificités des partitions au niveau du catalogage. Afin de combler ces lacunes et pour nous éviter une trop grande perte de temps, nous avons bénéficié de la part de la MV d'une courte formation au catalogage des partitions. Tout au long du catalogage, le responsable, M. Andenmatten, s'est chargé de nous fournir les partitions à cataloguer dans un ordre de difficulté croissant et de corriger nos notices.

Avant de clore cette partie consacrée au catalogage, il faut ajouter que le taux de raccrochage à RERO s'est révélé assez faible : moins d'un quart des partitions que nous avons traitées s'y trouvaient déjà.

7.3. LA CLASSIFICATION

La Médiathèque Valais utilise la classification décimale universelle (CDU) comme cadre de classement pour la plupart de ses collections. De même que pour la Dewey, le découpage des indices pour la musique est fortement orienté sur la musique classique tout en n'étant que peu adaptée à celle-ci, car les instrumentations (indices reprenant les instruments) sont laissées de côté. En effet, la musique classique dominait lors de la création de ces cadres de classement par indices décimaux, et malgré les différentes versions successives, les diverses tendances musicales actuelles n'ont que faiblement été prises en compte.

Dans le cadre de notre travail, nous ne nous sommes occupées que de musique classique. Cependant la Médiathèque Valais et le Conservatoire désirant élargir leur offre, il nous semblait que la CDU ou la Dewey étaient fort peu adaptées à une collection visant à représenter tous les styles de musiques. De plus, à partir du moment où l'on voulait être précis dans la classification, les indices formés à l'aide de la CDU ou de la Dewey devenaient extrêmement longs.

Les différentes visites effectuées au cours de notre travail ont conforté notre impression quant à la difficulté d'utilisation de ces deux grandes classifications. En effet, la BCU Lausanne qui utilise la CDU s'est vue obligée de reprendre un certain nombre d'indices afin d'aller au plus juste. Au final, leur classification devient une formule « maison » de la CDU qui utilise des indices très longs difficilement compréhensibles pour les utilisateurs.

LES PRINCIPES DE CLASSEMENT DES DOCUMENTS MUSICAUX (PCDM)

Il fallait donc trouver une classification qui soit plus accessible au public et qui recouvre « tous » les genres musicaux. Nous avons finalement opté pour les « Principes de Classement des Documents Musicaux applicables aux collections de prêt » (PCDM), que nous avons découverts au travers de la documentation récoltée lors de la deuxième étape et qui nous ont été recommandés par la responsable de la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève. En effet, dans l'idée de mettre une partie de leur collection en libre-accès, un travail de diplôme

BBS⁶ avait porté sur l'étude des différentes classifications possibles pour la musique imprimée en libre-accès. Leur choix s'est finalement porté sur les PCDM.

Les Principes de classement des phonogrammes applicables aux collections de prêt (appelés plus tard PCDM) apparaissent au début des années 80. Cette classification décimale fonctionne comme la CDU et la Dewey à cette différence près qu'elle est utilisable uniquement pour les documents musicaux. Elle tend à prendre en compte toutes les catégories de documents et de genres musicaux et plus particulièrement la musique imprimée. Face à l'émergence de nouveaux courants musicaux, à l'intégration accrue des secteurs musicaux au sein des bibliothèques et à l'apparition du concept « multi-supports », elle a été partiellement remaniée au cours des ans pour aboutir à sa quatrième version avec laquelle nous avons travaillé (*Annexe 11*).

Cette classification nous semblait la plus adaptée pour la gestion actuelle et future de notre fonds et ceci pour plusieurs raisons. Le fait qu'elle couvre tous les genres et tendances musicales actuelles a été un des facteurs déterminants pour notre choix. D'autre part, les PCDM sont facilement adaptables et suffisamment souples pour créer de nouveaux indices et ajouter des notations instrumentales, tout en conservant la cohérence de la collection. Elle est aussi facilement compréhensible par les utilisateurs, aisément utilisable pour les bibliothécaires et de plus suffisamment bien pensée pour permettre de servir d'indexation bibliographique.

ET L'INDEXATION ?

Dans le cadre de notre travail, nous avons abandonné l'indexation. Les raisons de ce choix sont diverses : la raison principale est que pour les directions de la MV et du Conservatoire, la classification suffisait pour la recherche des partitions en libre-accès car elle donnait un accès assez fin. Ensuite, la spécificité du support

⁶ BAUD, Bénédicte. *Un libre-accès à la bibliothèque musicale : étude préliminaire et choix d'un plan de classement : travail de diplôme présenté à l'Association des bibliothèques et*

partition demande au bibliothécaire d'indexer la partition à la fois au niveau de la forme (quatuor par exemple) et du contenu (romantisme), c'est-à-dire que « *Le mot sonate peut renvoyer à un livre qui traite de la forme de la sonate en tant que technique d'écriture musicale au 18^{ème} siècle, il peut aussi renvoyer à un livre qui traite de l'étude des sonates pour pianos et violons de Beethoven, ainsi qu'à un disque compact des sonates pour pianos et violons de Beethoven, de même qu'à la partition des sonates pour pianos et violons de Beethoven* »⁷ Ces différents niveaux d'indexation étaient donc difficilement compatibles avec le système de catalogage.

De plus, les thesaurus existants sont peu adaptés à une collection musicale : ils sont ou trop généraux ou des solutions « maison » peu adaptées à notre cas.

Le catalogage sur RERO nous donnait la possibilité d'effectuer une classification en zone MARC 980, formule adoptée par la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève, et les BCU de Lausanne et de Fribourg (*Annexe 12*). Les utilisateurs bénéficient ainsi d'un accès par instrumentation et par genre au travers du catalogue. Par contre, cette solution créée par la BCU Lausanne n'était pas adaptée à notre cas. Le principal défaut est le suivant : elle n'est pas normalisée même si une réflexion sur la création de notices d'autorité est en cours. Ensuite, le fait d'avoir opté pour un catalogage simple n'était pas compatible avec la complexité de l'indexation effectuée par ces trois institutions. De plus, il n'est pas nécessaire d'approfondir le catalogage et l'indexation des partitions car ceci ne correspondait pas avec la vocation encyclopédique de la Médiathèque Valais. Enfin, le but de cette collection étant de toucher un large public, il était important de ne pas compliquer l'accès à ces documents. Pour ces différentes raisons, nous avons décidé de ne pas mettre en place d'indexation.

bibliothécaires suisses, Genève, 2000

⁷ NIAUX, Viviane. « L'indexation matière musicale et RAMEAU », *In Ecouter Voir*, 1995, no 42-45 (1995), p. 20-23.

DE L'USAGE DE LA CLASSIFICATION

Le directeur du Conservatoire désirait tout de même un accès par instrumentation, ce qui a été fait à l'aide de la classification (*Annexe 12*). En effet, la mention d'instrumentation est fondamentale pour un interprète ; en abandonnant l'indexation instrumentale, il fallait trouver une autre solution. Heureusement, la classification nous permet d'ajouter à l'indice une notation instrumentale supplémentaire. La combinaison de ces indices offre donc la possibilité de rester simple dans le catalogage, cohérent dans la classification, lisible pour l'utilisateur, et de proposer un accès par instrumentation (*Annexe 13 et Annexe 14*).

Le comité de pilotage a donc unanimement opté pour cette solution, qui s'est avérée très bien adaptée durant l'échantillonnage. En effet, il en a résulté un faible taux d'erreurs de classement et une utilisation rapide. Pourtant, lors de la mise en place du fonds, quelques difficultés d'utilisation sont apparues. En effet, après avoir fixé quelques principes généraux quant à l'utilisation de la classification, nous avons toutefois dû faire face à des différences d'interprétation personnelle. Afin d'harmoniser nos pratiques et indices, nous avons donc créé des cotes d'autorité principalement pour la musique classique. Nous avons commenté et modifié la classification afin de faciliter la tâche des personnes qui continueront le traitement des partitions (*Annexe 11*). Les changements et rajouts effectués se rapportent pour l'instant essentiellement à la musique classique, mais les autres classes sont susceptibles d'être adaptées au gré des besoins futurs de la Médiathèque Valais ou du Conservatoire.

Une autre difficulté dans l'utilisation de la classification réside dans le fait que nous avons travaillé sur un fonds composé uniquement de musique classique, et principalement de musique pour piano seul. Il en résulte un grand nombre de partitions avec le même indice. Nous aurions souhaité les affiner ; malheureusement cette opération n'était pas envisageable puisque le fonds allait s'élargir à tous les styles musicaux. En effet, il y aurait eu une trop grande différence entre la classe « musique classique » qui aurait des indices très détaillés et complexes et les autres classes qui auraient dû se contenter d'un indice à trois

ou quatre chiffres. Nous avons donc décidé d'en rester aux solutions proposées par la classification et nous avons simplement ajouté les trois premières lettres du compositeur à la suite de l'indice. Au final, il reste tout de même un grand nombre de partitions possédant les mêmes indices, ce qui dans un premier temps ne va pas être facile à gérer pour l'utilisateur. Afin de l'aider dans ses recherches, une copie simplifiée de la classification est mise à sa disposition. On y trouve la classification contenant les grandes classes (*Annexe 13*) et les notations instrumentales (*Annexe 14*) qui sont rajoutées à la suite de l'indice principal. Ainsi, l'utilisateur pourra butiner par genre musical et/ou par instrument.

Malgré les quelques difficultés qui sont apparues lors de notre travail, le choix de cette classification s'est avéré judicieux car elle est aisée à utiliser. Il nous semble important de souligner sa qualité et sa pertinence, qui nous ont permis d'offrir un système de classement et d'indexation instrumentale intéressant, adapté à la musique imprimée et aisément utilisable, tant pour le bibliothécaire que pour l'utilisateur.

8. LA MISE EN LIBRE-ACCES

Pour la mise en libre-accès du fonds de partitions, le support en lui-même a fortement influencé nos choix, tant au niveau de l'équipement, du mobilier, que de la signalétique. En effet, le support partition possède plusieurs caractéristiques qui nécessitent un traitement particulier. Généralement, la musique imprimée se présente sous forme de partitions de faible épaisseur mais de format important, ce qui leur confère une grande souplesse. De plus, les partitions sont rarement reliées et possèdent souvent plusieurs parties liées aux diverses instrumentations. Enfin, dans le cas du fonds du Conservatoire, les partitions sont toutes passablement anciennes et donc parfois dans un état physique nécessitant certaines opérations de restauration.

Il est toutefois important de relever que la collection mise en libre-accès n'est ni précieuse, ni destinée à la conservation sur le long terme. De ce fait, nous avons eu la liberté de pouvoir mettre les usagers au cœur de nos choix. Malgré les différentes contraintes dues au support, nous avons souhaité privilégier l'accessibilité et la valorisation de la collection. Pour ce faire, nous avons établi des choix d'équipement, de mobilier et de signalétique qui rendent ce secteur attractif et pratique.

8.1. L'EQUIPEMENT

Comme mentionné plus haut, l'équipement des partitions pose problème dans le cas où celles-ci ne sont pas reliées, sont souples et possèdent plusieurs parties.

LES FOURRES

Lors des visites que nous avons effectuées, nous avons pu observer diverses façons d'équiper les partitions. Certaines institutions utilisent des cartables cartonnés, d'autres les relient pour un coût relativement élevé. La solution que nous avons finalement retenue nous a été suggérée par la responsable de la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève alors qu'elle venait d'effectuer une étude de marché en vue de la création d'un libre-accès. Il s'agit de fourres en plastique fabriquées sur mesure en fonction des besoins particuliers par la société Hologram (*Annexe 15*).

Suite à la demande d'un prototype et d'un devis, nous avons définitivement opté pour cette solution. Pourquoi ? Les avantages de ce mode d'équipement sont multiples. Tout d'abord, le grand atout du plastique est qu'il permet aux utilisateurs de voir en transparence la couverture de la partition, tout en évitant une multiplication des opérations d'équipement (photocopies, puis collage, ...) . Les partitions sont également bien protégées : elles sont maintenues de façon rigide et ne risquent pas d'être endommagées lors des manipulations. Les fourres sont de plus pratiques, grâce à la pochette intérieure qui permet d'y glisser les différentes parties de la partition le cas échéant. Enfin, les dimensions ont été calculées par nos soins, afin d'être utilisables pour tous les types de formats conventionnels. Au final, le choix de cette fourre plastique évite donc un équipement traditionnel fastidieux et permet un gain en temps et en argent non négligeable .

LA FEUILLE DE CONTENU

Etant donné que certaines partitions sont composées de plusieurs feuillets indépendants, il était nécessaire de prévoir une fiche de contenu en accompagnement. Il y figure une description des différentes parties qui permet de contrôler que chaque partition est complète lors du retour de prêt (*Annexe 16*).

LES PARTITIONS RELIEES

Un petit nombre de partitions qui sont soit reliées, soit suffisamment rigides, n'exigent aucun traitement particulier. Dans ce cas, elles sont équipées de la même façon que des monographies, c'est-à-dire plastifiées sur la totalité du document (*Annexe 17*).

8.2. LE MOBILIER

Dès le départ, nous avons désiré utiliser un système qui mette en valeur les partitions, qui rende la collection dynamique et qui facilite la consultation. C'est pourquoi nous avons choisi la solution des bacs (*Annexe 18*). Le grand avantage qu'ils offrent par rapport aux étagères conventionnelles réside dans le fait que les partitions sont présentées par leur couverture et non par leur tranche.

La MV utilise déjà ce type de bacs pour les périodiques et pour les albums. Suite à quelques tests, nous avons choisi le modèle des bacs à albums (avec 9 sections) qui convient parfaitement pour les partitions. Nous avons donc décidé de continuer à traiter avec la maison USM. En effet, la MV est déjà cliente chez ce fabricant qui propose des meubles modulables à volonté et de surcroît, d'excellente qualité.

Toujours pour favoriser le maintien des partitions, nous avons enfin prévu de placer du plastique antidérapant cranté au fonds des bacs. Ce plastique, fourni par le Service suisse aux bibliothèques, est aussi utilisé par la MV pour le secteur des bandes dessinées.

8.3. LA SIGNALÉTIQUE

D'une façon générale, nous avons choisi de rester dans la même ligne graphique que celle utilisée à Pratifori, aussi bien au niveau des couleurs que des polices de caractères.

LES SEPARATEURS

Les séparateurs (*Annexe 19*) ont pour fonction de reprendre la classification et ainsi de favoriser recherche, butinage et rangement. Une fonction annexe de ces séparateurs en carton épais, est de contribuer à maintenir les fourres droites, en évitant ainsi qu'elles ne s'affaissent. Les grands séparateurs correspondent aux neuf principales classes (par exemple, 0 : Généralités, sciences et techniques musicales, 3 : Musique classique, ...). Des séparateurs plus petits représentent les classes secondaires (par exemple, 0 : Généralités, sciences et techniques musicales, 3 : Musique classique, ...). Nous avons choisi le mauve pour les grands séparateurs, car cette couleur est déjà utilisée par la MV pour tout le pôle « Arts ». Le jaune des petits séparateurs reprend quant à lui la couleur des étiquettes de cote. Ces couleurs sont à la fois gaies, attractives et dans l'esprit du secteur libre-accès. Nous avons donc décidé de privilégier une certaine uniformité des tons, afin d'éviter un effet « arc-en-ciel » quelque peu agressif et déplacé pour une petite collection.

La largeur des séparateurs a été calculée en fonction de la largeur des bacs (soit 31,5 cm), de façon à ce qu'ils ne « ballottent » pas lors de la manipulation. Enfin, sur chaque séparateur sera collée une étiquette avec la cote et l'intitulé correspondant à la classe.

LES PANNEAUX DE SECTEURS

Le premier type de panneau existe déjà à la MV. Il s'agit d'un panneau en métal recouvert de parties autocollantes indiquant le secteur dans lequel on se trouve et la couleur correspondante. Un nouvel autocollant avec le nom de notre secteur (à savoir « Partitions ») est ajouté au-dessous de « Discothèque ».

Le second type de panneau, une simple feuille papier plastifiée, est placé au-dessus des bacs et indique simplement « Partitions ».

9. LA PROMOTION

Une fois le secteur de musique imprimée mis en place de façon effective, il est important de créer une politique de promotion de ce nouveau service offert au public. En effet, la seule existence de cette collection n'est pas en soi suffisante ; encore faut-il la faire connaître non seulement aux usagers habituels de la bibliothèque, mais aussi aux non-usagers.

La collaboration avec la Conservatoire revêt une très grande importance dans cette perspective de toucher des publics nouveaux. En effet, non seulement cette institution constitue l'un de nos mandants, mais elle possède également des relations et un carnet d'adresses fort utiles pour cibler et toucher le public potentiellement intéressé par le secteur.

Il existe un certain nombre de possibilités de promotion, mais dans le cadre de notre mandat, nous avons eu à réaliser de façon concrète un feuillet de présentation du nouveau secteur de partition (*Annexe 20*). Ce feuillet sera présent dans différents locaux de la Médiathèque Valais et du Conservatoire. Cependant, d'autres actions sont envisageables à court terme, comme par exemple :

- Faire figurer une accroche sur le site web de la Médiathèque Valais et du Conservatoire (qui peut être directement inspirée du feuillet papier).
- Ecrire un article de présentation dans le nouveau Bulletin du Conservatoire (qui touche plus de 4000 personnes).
- Organiser un petit vernissage avec des animations musicales, ...
- Collaborer avec le Conservatoire, des sociétés musicales ou orchestres de la région de façon à ce que la mention de ce nouveau secteur figure sur leurs dépliants, affiches, programmes d'audition, ... (Il s'agit donc de créer des partenariats, avec échanges de « bons services »).

- Placer une annonce sur les panneaux culturels de la Ville de Sion.
- Créer des expositions ponctuelles sur le thème de la musique qui mettraient en valeur les phonogrammes, les partitions et la littérature musicale.

10. ET APRES ...

Au terme de notre travail, le dixième du fonds du Conservatoire a été traité intellectuellement et matériellement puis mis en libre-accès.

Les locaux de Pratifori, dans lesquels se trouve la bibliothèque musicale, abritent donc un millier de partitions, essentiellement de musique classique où le piano et le violon prédominent au détriment des autres instruments.

Dans les magasins de la MV restent environ 9000 partitions classiques dans un état matériel souvent critique et offrant un intérêt moindre. Le travail que nous avons réalisé dans le cadre du projet de mise en place d'un secteur musical pose donc les bases d'une collection vivante et moderne, qui s'élargira à tous les genres musicaux. Ce secteur est et sera le fruit de la collaboration entre le Conservatoire et la MV. Afin de fixer officiellement les modalités de cette collaboration, un projet de convention (*Annexe 21*) a été élaboré entre les deux parties :

1. Objet de la convention

¹La présente convention fixe les modalités de la collaboration entre les parties signataires en vue de l'organisation et de la gestion de la bibliothèque musicale qui propose aux élèves du Conservatoire et au public général une collection de partitions destinées à la pratique de la musique instrumentale et vocale. Elle peut être complétée par d'autres documents (livres, documents audiovisuels, etc...)

²La convention détermine l'organisation de la collection, son financement et le rôle et les responsabilités de chacune des parties signataires.

10.1. LES FUTURES ACQUISITIONS

La collection actuellement en libre-accès va être augmentée par des achats réalisés par le Conservatoire et par la Médiathèque Valais. Il conviendrait selon nous de disposer dès 2003 d'une somme minimale de 20'000.- par an, à raison de 10'000.- pour la musique classique et de 10'000.- pour la musique non-classique. Il s'agit de proposer le plus vite possible une collection vivante et moderne, ceci en ciblant les achats sur des partitions actuelles et susceptibles d'intéresser un large public (*Annexe 22*).

Les achats de musique classique seront effectués par le Conservatoire sur la base de propositions d'achat concrètes et chiffrées faites par les doyens des décanats. Priorité sera donnée aux instruments encore sous-représentés tels que les cuivres et les bois par exemple. Un accent particulier sera également mis sur l'achat de méthodes. Ces achats devront permettre de proposer une collection de partitions classiques représentative de la production d'un pays, de l'œuvre d'auteurs-compositeurs reconnus et devront également offrir une large représentation des différents genres de la musique classique.

La MV se chargera pour sa part d'acheter les partitions non-classiques. Là encore, le but poursuivi est d'offrir un fonds non-classique représentatif de l'actualité et des différents genres et compositeurs. Elle va donc élargir la collection à des partitions de jazz, de chanson française, de rock, de blues, etc. Ces achats seront bien sûr effectués en accord avec la politique de développement des collections déjà en vigueur à la MV. Voici ce que l'on y trouve concernant les partitions musicales :

Partitions musicales :

- *Recueil de partitions pour l'exercice individuel de la musique*
- *Recueil de chansons françaises, allemandes, anglaises des musiciens importants*

- *Recueil de chansons populaires françaises, allemandes, anglaises*
- *N.B. : Voir des solutions en réseau avec des institutions musicales, conservatoires...*

De plus, les achats devront également présenter une certaine cohérence avec l'offre de la discothèque.

10.2. L'AVENIR DU FONDS DU CONSERVATOIRE

Les 9000 partitions classiques provenant du Conservatoire et conservées dans les magasins seront triées en fonction :

- de leur intérêt pour un large public
- de leur état matériel.

A l'issue de ce tri, elles seront réparties en trois catégories qui seront traitées de trois manières différentes :

- Une première catégorie de partitions en relativement bon état, d'un intérêt certain et ne présentant pas de valeur patrimoniale ou historique particulière, sera traitée et équipée de manière à rejoindre le libre-accès.
- Une deuxième catégorie présentant un intérêt moindre, une valeur patrimoniale ou historique certaine ou se trouvant dans un état matériel critique sera cataloguée et cotée, mais restera dans les magasins.
- Une troisième catégorie regroupant les partitions présentant un intérêt faible ou/et en mauvais état matériel sera simplement cotée et restera en magasin.

A noter que pour le moment, il n'est pas prévu d'éliminer des partitions en désherbant le fonds en magasin.

11. CONCLUSION

Au terme de dix mois de travail sur le projet de mise en libre-accès d'une partie du fonds du Conservatoire dans les locaux de la MV, notre grande satisfaction a été de voir un résultat tangible couronner nos efforts.

Au départ : un fonds laissé à l'abandon, inutilisé et dans un état matériel critique..., à l'arrivée : un millier de partitions cataloguées, classées, équipées et mises en valeur dans un environnement chaleureux. Mais tout cela n'aurait pas été possible sans l'excellente collaboration qui a régné entre les deux institutions mandatrices tout au long de notre travail. La bonne ambiance de travail et la disponibilité de nos interlocuteurs nous ont effectivement permis de mener à terme notre mandat dans des conditions optimales .

Nos quatre objectifs de départ ont été atteints. Nous avons en effet accompli le traitement documentaire de mille partitions, résolu les problèmes inhérents à la mise à disposition du fonds et élaboré des outils de promotion ; quant au quatrième objectif, en accord avec notre mandant, nous avons décidé que la rédaction d'une politique d'acquisition formalisée était dans un premier temps de la compétence des doyens du Conservatoire, car elle dépend de la nature du fonds accessible et des moyens mis en place. Nous avons donc simplement proposé des pistes de réflexion pour les futures acquisitions et créé une liste de canaux de diffusion de la musique imprimée.

Le traitement documentaire de mille partitions nous a occupées pendant dix-sept jours à plein temps. Cette tâche a constitué la partie la plus longue et la plus fastidieuse de notre travail, mais elle a tout de même pris moins de temps que prévu. Suite aux différents entretiens que nous avons eus lors de la mise en place de notre projet, nous avons été effrayées par les difficultés que présentait le catalogage des partitions. Mais, grâce aux décisions prises en commun avec le

COPIL et l'aide précieuse du bibliothécaire responsable du catalogage, nous avons réussi à traiter l'ensemble des partitions de manière rapide et adéquate.

Au-delà de l'atteinte de nos objectifs, ce projet a également constitué un véritable enrichissement personnel car il s'est avéré formateur sur plusieurs plans. Nous nous sommes en effet retrouvées face à des situations auxquelles nous étions peu préparées. Nous avons dû jongler entre les souhaits de nos mandants, le suivi des commandes, la gestion du travail de groupe et également le respect des délais inhérents au projet. Il est vrai que le cadre fixé par la gestion de projet nous a permis d'avancer de façon réfléchie et sans trop de heurts. Cependant, sa relative rigidité nous a parfois gênées alors que nous aurions parfois souhaité pouvoir le modifier en fonction des impératifs liés à notre travail.

Pour conclure, un dernier point nous réjouit tout particulièrement : ce travail sera continué dans le futur par des personnes enthousiastes.

12. BIBLIOGRAPHIE

GENERAL

MONOGRAPHIES

ALIX, Yves (dir.), PIERRET, Gilles (dir.). *Musique en bibliothèque*, Paris, Cercle de la librairie, 2002, (Bibliothèques), ISBN 2-7654-0843-2

GRANDJEAN, Fabienne. *Da Capo...à la bibliothèque musicale : La bibliothèque de la ville fête ses 10 ans*, Genève, Ville de Genève. Département des affaires culturelles, 1999

HAUSFATER, Dominique. *La médiathèque musicale publique : évolution d'un concept et perspectives d'avenir*, Paris, Association internationale des bibliothèques archives et centres de documentation musicaux, 1991

TRAVAUX DE DIPLOME

BAUD, Bénédicte. *Un libre accès à la bibliothèque musicale : étude préliminaire et choix d'un plan de classement : travail de diplôme présenté à l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses*, Genève, 2000

IMWINKELRIED, Petra, VALTERIO Joëlle, ZUERCHER Armin. *Création de la filmothèque de la Médiathèque Valais : travail de diplôme présenté au Département Information et Documentation Haute Ecole de Gestion de Genève*, Genève, HEG, 2001

ROGNON, Marion, SCHUTTEL, Melina. *Création du secteur discothèque de la Bibliothèque cantonale du Valais : dans le cadre des nouveaux espaces publics de Prati fori Sion : travail présenté à l'Ecole d'Information Documentaire pour l'obtention du diplôme*, Genève, EID, 2000

ARTICLES

CATALOGUE collectif de France. « Bibliothèque Picpus (Paris) », In Catalogue collectif de France. *Répertoire des bibliothèques*, [en ligne]. http://www.cefr.bnf.fr/rnbcd_visu/framevisu.html (page consultée le 4 novembre 2002)

CATALOGUE collectif de France. « Médiathèque musicale de Paris », *In* Catalogue collectif de France. *Répertoire des bibliothèques*, [en ligne]. http://www.ccf.fr/bnf.fr/rnbc_d_visu/framevisu.html (page consultée le 4 novembre 2002)

COLLARD, Danielle. « La place du secteur musique dans les bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) », *In* *Fontes Artis Musicae*, 2000, vol. 47/2-3(2000), p. 140-148

DELABOUDINIÈRE, Sylvain. « Les partitions, parents pauvres des bibliothèques parisiennes ? », *In* *Ecouter Voir*, 1997, n°65(1997), p. 26-27

HAUSFATER, Dominique. « La médiathèque musicale publique : une solution d'avenir », *In* *Ecouter Voir*, 1991, n°7(1991), p. 40-42

HAUSFATER, Dominique. « La musique dans les bibliothèques publiques françaises », *In* *Fontes Artis Musicae*, 2000, vol. 47/2-3(2000), p. 131-135

HAUSFATER, Dominique. « Rapport d'activité du Groupe français, 1991-1992 », *In* *Fontes Artis Musicae*, 1993, vol. 40/4(1993), p. 336-338

INTERNATIONAL Federation of Library Associations and Institutions. « International Association of Music Libraries joins IFLA », *In* *IFLA Journal*, 1977, n°3/1(1977), p. 80-81

MASSAUT, Christian. « La formation professionnelle des bibliothécaires musicaux en France », *In* *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 38-40

MASSAUT, Christian. « La place de la musique en bibliothèque publique », *In* *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 34-37

MELOT, Michel. « La pauvreté des bibliothèques musicales françaises », *In* France. Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport du Président [Michel Melot] pour l'année 1995*, [en ligne]. <http://www-pole.grenet.fr/REDOC/documents/csb/csb95-sommaire.html> (page consultée le 4 novembre 2002)

PIERRET, Gilles. « La médiathèque musicale de Paris quinze ans après : expérience sans lendemain ou concept d'avenir ? », *In* *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 56-59

RIOT, Clément. « Les bibliothèques dans les établissements d'enseignement de la musique en France », *In* *Ecouter Voir*, 1993, n°23(1993), p. 12-19

RIOT, Clément. « Les bibliothèques de conservatoire », *In* *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 51-55

RUSSEL, Philippe. « Bibliothèque publique et vie musicale : l'exemple de Mulhouse », *In* *Fontes Artis Musicae*, 1990, vol. 37/3(1990), p. 229-231

SICARD, Nathalie. « La musique dans le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Paris », *In* *Fontes Artis Musicae*, 2000, vol. 47/2-3(2000), p. 135-139

SINEUX, Michel. « Avatars de la musique dans les bibliothèques », *In* *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t.47, n°2(2002), p. 28-33

SINEUX, Michel. « La Discothèque des Halles à la croisée des chemins », *In Ecouter Voir*, 1993, n°17(1993), p. 8-13

SINEUX, Michel. « Quelle documentation pour les CNR et les ENM », *In Ecouter Voir*, 1994, n°25(1994), p. 16-18

VACHIA, Gilles. « Les bibliothèques des conservatoires et écoles de musique : les résultats d'une enquête », *In Fontes Artis Musicae*, 1990, vol. 37/3(1990), p. 248-261

SITES INTERNET

BIBLIOTHEQUE nationale de France. *Bibliothèque nationale de France*, [en ligne]. <http://www.bnf.fr/> (page consultée le 4 novembre 2002)

ETAT du Valais. Médiathèque Valais. Sion. *Médiathèque Valais : une médiathèque quatre lieux*, [en ligne]. <http://www.mediatheque.ch> (page consultés le 6 novembre 2002)

ETAT de Vaud. Bibliothèque cantonale et universitaire. Lausanne. *Bibliothèque cantonale et universitaire : Lausanne*, [en ligne]. <http://www.unil.ch/BCU> (page consultée le 4 novembre 2002)

LIBRARY of Congress. *The Library of Congress*, [en ligne]. <http://www.loc.gov/> (page consultée le 30 octobre 2002)

UNIVERSITE de Laval. Bibliothèque. *Site de la bibliothèque de l'Université de Laval*, [en ligne]. <http://www.bibl.ulaval.ca/> (page consultée le 1 novembre 2002)

ACQUISITION - SELECTION

MONOGRAPHIES

BIBLIOTHEQUE cantonale et universitaire. Lausanne. *Politique de développement des collections de musicologie et musique imprimée*, [en ligne]. http://www.unil.ch/BCU/informations/textes/polac_musique.htm, (page consultée le 4 novembre 2002)

LANCELIN, Michèle (dir.). *Guide d'acquisition de la musique imprimée à l'usage des bibliothèques*, Paris, AIBM-Groupe français, 1993, ISBN 2-909327-01-9

MEDIATHEQUE Valais. *Plan de développement des collections*, [en ligne]. <http://www.mediatheque.ch/plandevelopp.htm> (page consultée le 6 novembre 2002)

ARTICLES

BIBLIOTHEQUE nationale de France. *Charte de développement des collections de la bibliothèque nationale de France*, [en ligne]. http://www.bnf.fr/pages/infopro/sib/pol_doc.htm (page consultée le 30 octobre 2002)

LOPEZ, Noël. « Typologie de la musique imprimée : (1) partitions classiques », *In Ecouter Voir*, 1996, n°50(1996), p. 24-29

NIAUX, Viviane. « Comment créer et gérer un fonds de partitions ? », *In Ecouter Voir*, 1993, n°13(1993), p. 12-15

CATALOGAGE

MONOGRAPHIES

ASSOCIATION des bibliothécaires suisses. *Règles de catalogage : Fascicule BD ISBD(PM) : Description bibliographique internationale normalisée de la musique imprimée*, 2^{ème} éd. refondue, Berne, ABS, 1983, ISBN 3-85815-133-5

ARTICLES

CASSARO, James P. « Music Cataloguing and the future », *In Fontes Artis Musicae*, 1994, vol. 41/3(1994), p. 245-250

DEGGELLER, Kurt. « Coordination of Music documentation in Switzerland : realities, projects, dreams for the future », *In Fontes Artis Musicae*, 1997, vol. 44/1(1997), p. 3-6

GEERING, Mireille. « Le Catalogage de la Musique en Suisse : formation et pratique », *In Fontes Artis Musicae*, 1991, vol. 38/1(1991), p. 56-61

LOPEZ, Noël. « Constitution d'un fonds de partitions de musique contemporaine », *In Ecouter Voir*, 1993, n°14(1993), p. 8-9

INDEXATION

MONOGRAPHIES

BLANC-MONTMAYEUR, Martine, DANSET, Françoise. *Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques*, Paris, Electre-Cercle de la librairie, 1998, (Bibliothèques), ISBN 2-7654-0681-2

ARTICLES

GAUCHET, Isabelle. « La description de la musique », *In Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 85-89

KRILOFF, Christiane. « Indexation de la musique et fichiers d'autorité », *In Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n°2(2002), p. 90-92

NIAUX, Viviane. « L'indexation matière musicale et RAMEAU », *In Ecouter Voir*, 1995, n°42-45(1995), p. 20-23

ROGERS, Carolyn [et al.]. « Un nouveau système de description instrumentale et vocale pour le catalogage des partitions », *In IRCAM-Centre Pompidou. Médiathèque de l'IRCAM*, [en ligne]. <http://mediatheque.ircam.fr/articles/textes/Rogers98a/> (page consultée le 4 novembre 2002)

CLASSIFICATION

MONOGRAPHIES

CLASSIFICATION décimale universelle : vol.2 Classes (6-9) Index, 2^{ème} éd., Liège, C.E.F.A.L, 1993

DEWEY, Melvil. *Classification décimale Dewey et Index : vol.3 tables générales 600-999*, 21^{ème} éd., Montréal, ASTED, 1999, ISBN 2-921548-38-0

LIBRARY Of Congress. « Cataloging policy and support office : Library of Congress classification outline » [en ligne]. <http://www.loc.gov/catdir/cpsolcco/lcco.html> (page consultée le 30 octobre 2002)

« PRINCIPES de Classement des Documents Musicaux applicables aux collections de prêt, version 4 », *In* SINEUX, Michel (dir.). *Musique en bibliothèques : les supports musicaux et la documentation musicale*, Paris, Cercle de la librairie, 1993, (Bibliothèques), ISBN 2-7654-0514-X (nouvelle version à paraître)

ARTICLES

WAGNER, Pascal. « Révision des principes de classement des documents musicaux : comptes-rendus du travail des commissions de novembre 2001 », In *Ecouter Voir*, 2002, n°122(2002), p. 7-8

WAGNER, Pascal. « Révision des principes de classement », In *Ecouter Voir*, 2001, n°118(2001), p. 4-6

MATERIEL

SERVICE SUISSE AUX BIBLIOTHEQUES. *Equipement de bibliothèques*, Bern, Service suisse aux bibliothèques, 2002

PROMOTION

ETAT de Vaud. Bibliothèque cantonale et universitaire. Lausanne. La Riponne. *Libre accès de musicologie et de musique imprimée*, Lausanne, BCU, 1995

GLOSSAIRE

GIULIANI, Elizabeth. « Normalisation et musique », In *Ecouter Voir*, 1994, n°28(1994), p. 18-23

LOPEZ, Noël. « Typologie de la musique imprimée : (2) partitions de variété », In *Ecouter Voir*, 1996, n°51(1996), p. 18-22

ENTRETIENS

Bibliothèque du Conservatoire de Genève. *Questionnaire* réalisé lors d'un entretien avec le responsable Monsieur Jacques Tchamkerten, le 7 mars 2002

Bibliothèque du Conservatoire de Lausanne. *Questionnaire* réalisé lors d'un entretien avec le responsable Monsieur Olivier Gloor , le 8 mars 2002

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Département de Musicologie à la Riponne. *Questionnaire* réalisé lors d'un entretien avec le responsable Monsieur Yaël Hèche, le 6 mars 2002

Bibliothèque musicale du Grütli. *Questionnaire* réalisé lors d'un entretien avec la responsable Madame Tullia Guibentif, le 8 mars 2002

13. LISTE DES ABREVIATIONS

BBS	Association des Bibliothèques et Bibliothécaires
BCU FR	Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Fribourg
BCU LA	Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne
CDU	Classification Décimale Universelle
COPIL	Comité de pilotage
HEG	Haute Ecole de Gestion
HEM/VS	Haute Ecole de Musique valaisanne
HES	Haute Ecole Spécialisée
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
ISBD(PM)	International Standard Bibliographic Description (Printed Music)
MARC	Machine Readable Catalogue
MV	Médiathèque Valais
OPAC	Open Public Access Catalog
PCDM	Principes de Classement des Documents Musicaux
RERO	Réseau Romand des Bibliothèques

14. GLOSSAIRE

AUTORITE

Afin de mieux contrôler les accès aux documents des fichiers d'autorités sont élaborés où sont définies les formes retenues en vedette ou rejetées, les formes associées ainsi que divers éléments d'information.

CDU

Classification décimale universelle. La CDU est un dérivé de la classification décimale de Dewey créée en 1895. Les deux systèmes sont aujourd'hui bien différents dans la présentation et la philosophie. La CDU se distingue par ses extensions, particulièrement dans les classes 5 et 6 (science et technologie) et par l'utilisation de différents symboles ajoutés aux chiffres arabes.

DECANAT

Département du Conservatoire, correspondant aux différentes unités d'enseignement:

- décanat de pédagogie musicale active.
- décanat de solfège.
- décanat des claviers.
- décanat des cordes.
- décanat des bois.
- décanat des cuivres et percussion.
- décanat de chant, direction, expression théâtrale et danse.

DEWEY

Classification Décimale de Dewey (CDD). Voir CDU.

FAC-SIMILE

Reproduction exacte d'une partition originale.

ISBD

International Standard Bibliographic Description. C'est un modèle qu'élabore et contrôle l'IFLA pour, à partir de documents publiés sur tous les supports, choisir, organiser, et formaliser des informations significatives.

ISBD (PM)

International Standard Bibliographic Description (Printed Music). C'est un modèle élaboré et contrôlé par l'IFLA, particulier à la description bibliographique des publications de musique imprimée.

MARC

Machine Readable Catalogue. Famille de format d'analyse et codage des données bibliographiques en vue de leur traitement informatisé.

ZONE MARC 980

Zone du format MARC spécifiquement prévue pour le classement documentaire.

MATERIEL D'EXECUTION

Ou matériel d'orchestre. Est utilisé par un ensemble de plusieurs musiciens pour exécuter une œuvre musicale. Il est composé de toutes les partitions nécessaires pour tout les musiciens de l'orchestre.

OPAC

Open Public Access Catalog. Catalogue informatisé de bibliothèque ergonomiquement pensé pour faciliter les recherches des utilisateurs.

PARTITION

De poche, d'orchestre, de chef, d'étude, de travail,... Elle est destinée à la lecture, l'étude ou la direction d'orchestre et permet de lire sur une même page toutes les portées musicales des différents instruments qui participent à une œuvre.

Il existe d'autres types de partitions tels que la musique instrumentale pour un ou deux interprètes, la musique vocale pour une ou deux voix avec ou sans accompagnement, les méthodes, la musique de chambre,...

PHONOGRAMME

Produit résultant de la fixation, sur tout support, de sons créés et composés par un auteur.

RAMEAU

Répertoire d'Autorités Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié. Il est géré conjointement par la Cellule nationale de coordination de l'indexation matière, le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et la Bibliothèque nationale de France.

REDUCTION

Œuvre musicale composée pour un ou plusieurs solistes avec accompagnement d'orchestre réduit à un seul instrument, généralement le piano (piano-chant).

TAUX DE RACCROCHAGE

Le taux de raccrochage désigne le nombre de documents catalogués qui ont été copiés et intégrés dans une base locale d'un réseau depuis le catalogue collectif.

THESAURUS

Langage documentaire fondé sur une structuration hiérarchisée d'un (thésaurus spécialisé) ou plusieurs (thésaurus encyclopédique) domaines de la connaissance et dans lequel les notions sont représentées par des termes d'une ou plusieurs langues et les relations entre notions par des signes conventionnels.

VIRTUA

Logiciel informatique de gestion de bibliothèque utilisé par le Réseau Romand des Bibliothèques (RERO).

VEDETTE

Forme unique du titre d'une œuvre, du nom d'une personne, de la raison sociale d'une collectivité, du terme recouvrant une notion... qui permet de regrouper dans un fichier ou un index automatisé, les notices des documents où figurent ces œuvres, personnes, collectivités ou notions.